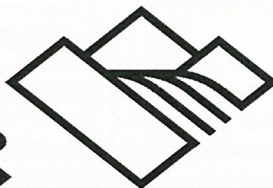




# l'info municipale



MUNICIPALITÉ DE LABELLE

**Volume 15 Numéro 7**

**15 juillet 2004**

## SERVICE DES LOISIRS

*De retour aux loisirs...*

Un tout nouveau terrain de volley ball est à votre disposition. Vous pouvez faire l'emprunt d'un ballon au pavillon des loisirs.

*L'été à Labelle c'est buzzant!!!*

À la demande générale, les supers chandails du camp de jour sont en vente. Des grandeurs pour adultes et enfants sont disponibles. Vous pouvez vous en procurer à l'hôtel de ville et au pavillon des loisirs pour seulement 13 \$. Faites vite!

*Camp de jour*

La première édition du tournoi sportif de Labelle a eu lieu le 6 juillet dernier. Nous avons accueilli les camps de jour de Brébeuf et de La Conception. Nous tenons à souligner que le camp de jour de Labelle s'est démarqué au soccer en remportant la première place.



*Granby*

Les enfants du camp de jour ont participé en grand nombre à une journée d'activités au zoo de Granby le 9 juillet dernier. Je tiens à remercier les bénévoles qui ont contribué au succès de cette journée. Mesdames Valérie Boudet, Sylvie Gauthier et Nathalie Lanthier ainsi que monsieur et madame Deguire. Un gros merci!

Marie-Rachel Charlebois, responsable des loisirs

## INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le conseil municipal a adopté à la séance du 7 juin dernier un règlement portant le numéro 2004-89 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Ce règlement stipule les obligations de chacun quant à la conformité d'une installation septique. Jusqu'à présent, seule la municipalité devait attester de la conformité d'une installation septique alors que nous ne sommes pas sur le terrain pendant toute la durée des travaux d'aménagement.

C'est pour ajuster la réglementation à la réalité que ce règlement a été adopté. Dorénavant, le propriétaire de l'installation septique devra s'engager quant qu'au fait que l'installation septique sera aménagée conformément au permis émis, l'installateur devra attester que l'installation septique est conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, r.8) et la Municipalité confirmera la localisation de l'installation septique et sa capacité de traitement.

Information : Geneviève Demers, poste 223.

## COLLECTE DE SANG DU 22 JUILLET 2004

Pour la 6e année consécutive, le Cercle de Fermières de Labelle, en collaboration avec la Municipalité de Labelle et de la Fabrique de la Nativité de Marie, organise une collecte de sang. Cette collecte est sous la présidence d'honneur de madame Marcelle Savoie Charrette, directrice des écoles Le Tremplin et La Relève.

L'objectif est de 80 donneurs. Venez en grand nombre, le jeudi 22 juillet 2004, de 14 h à 20 h au centre communautaire de Labelle au 29, rue du Couvent. Un simple don peut sauver quatre (4) vies! Merci pour ceux qui en ont besoin...

Pour information : Nicole au 686-1412.

## PISCINES

Savez-vous que le Québec remporte la palme peu enviable de la province où il y a le plus de noyades dans les piscines résidentielles. Il y a même 2 fois plus de noyades en piscine résidentielle au Québec qu'en Ontario qui tient pourtant le deuxième rang.

La cause première de ces noyades est la trop grande accessibilité de la piscine. Nous vous offrons la possibilité d'aller vérifier l'aménagement de votre piscine afin de voir si elle est sécuritaire. Pour se faire, veuillez contacter le service de l'urbanisme au 686-2144, poste 223.

## GLISSEMENT DE TERRAIN SUR CHEMIN DU MOULIN

Suite à l'affaissement de l'accotement d'une partie du chemin du Moulin, la Municipalité avait entrepris des démarches auprès du ministère de la Sécurité publique pour l'obtention d'une aide financière. La Municipalité a mandaté des professionnels pour déterminer les travaux à faire. Des travaux étaient prévus alors pour la reconstruction du mur de soutènement. Parallèlement, le ministère de la Sécurité publique mandatait le ministère des Transports pour entériner la solution proposée par la firme d'ingénieurs.

Or, l'équipe du service géotechnique du MTQ demande plus de données pour lui permettre de déterminer la solution à retenir : à savoir la stabilisation du dévalage et / ou le déplacement permanent de la route. Le chemin sera donc déplacé afin d'assurer la sécurité des usagers, et ce le temps nécessaire pour procéder aux analyses suivant les recommandations du service géotechnique du MTQ.



L'info municipale : Municipalité de Labelle, 1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0 - (819) 686-2144

Directrice générale par intérim : Christiane Cholette

## CIRCUIT PATRIMONIAL

Vous avez sûrement remarqué dernièrement qu'il y a un aménagement d'un circuit patrimonial dans le village de Labelle. Nous vous invitons à suivre le parcours comprenant 12 panneaux décrivant une partie d'histoire de nos prédécesseurs. Le premier panneau fixé au mur extérieur de la gare démontre le trajet ferroviaire de St-Jérôme à Mont-Laurier. Les panneaux ont été payés par la Municipalité ainsi que par le ministère des Régions; la Société d'Histoire a fourni les textes et les photos pour la réalisation de ce projet.

Sur chaque panneau vous apercevrez un tracé avec les numéros des panneaux et vous montrant « vous êtes ici → ».

Au cours des prochains mois, vous pourrez suivre dans l'Info municipale, la description d'un panneau, ce qui vous donnera certainement le goût d'en connaître plus...

### Panneau *Emprise ferroviaire*

Le cheminement de l'emprise ferroviaire de 1893 à aujourd'hui.

### Panneau *Cheminot* (près de la gare sur le côté ouest)

Le premier train arrive à Chute aux Iroquois le 26 octobre 1893.

Inauguration officielle : L'inauguration du chemin de fer Montréal et Occidental jusqu'à la Chute aux Iroquois le 5 novembre 1893 a été, ainsi que le *Journal le Nord* l'avait annoncée « l'objet d'une grande et solennelle démonstration dans les cantons les plus reculés du Nord. À la Chute aux Iroquois, monsieur Blanchard, maire de la paroisse a reçu plus d'une centaine d'invités, dont l'honorable Sir J. Adolphe Chapleau Premier ministre de la province de Québec ainsi que l'honorable monsieur Guillaume Nantel, avocat et rédacteur du *Journal Le Nord* ».

La vie vient de changer : Pour les colons, l'arrivée du train fut une véritable révolution. Enfin, ils pouvaient se rendre à Montréal ou ailleurs, autrement que par les chemins de terre.

Pour Labelle en particulier, c'est l'arrivée d'une grande période de croissance et à la gare de Labelle dans les années 1940, ce véritable dépôt de chemin de fer se classe parmi les plus achalandés au Canada. Ce dépôt sera équipé très tôt de facilités importantes, dont un garage pour l'entretien des locomotives, ainsi qu'un plateau tournant permettant de les changer de direction manuellement.

Nouvelle gare : Déjà en 1924, la gare devient vite exigüe et on doit la remplacer par une plus grande. Pour respecter les mœurs de l'époque, il y aura dans la gare deux salles d'attente, une pour les gens mariés et les jeunes filles, l'autre pour les hommes seuls.

C'est le rendez-vous quotidien des habitants du village et la cloche du train est irrésistible. Elle est souvent annonciatrice de joie, comme l'arrivée d'un être cher ou d'un achat longtemps attendu. Les sons de cette cloche peuvent aussi sonner triste pour ceux et celles qui se quittent à regret.

Les trains sont beaucoup moins appréciés par la femme qui vient de remplir sa corde à linges et qui voit approcher cette longue traînée noire qui s'échappe de la locomotive.

Rendez-vous le mois prochain pour la poursuite d'une partie d'histoire....

## POUR LABELLE, L'INFORMATION DU NORD DE MONT-TREMBLANT

Encore une fois, la Municipalité de Labelle a entrepris des discussions avec les dirigeants du journal *L'Information du Nord* afin de faire de *L'Information du Nord* de Mont-Tremblant, l'hebdomadaire de notre Municipalité. Voici quelques extraits de la demande adressée au directeur général et régional du journal *L'Information du Nord*. Ce dossier est important, suivez-le de près...

« D'abord, sachez que le journal *L'Information du Nord* est apprécié des citoyennes et citoyens de Labelle. Il est lu assidûment chaque semaine. Nous reconnaissons la qualité de votre travail et l'expertise que vous possédez en matière d'hebdomadaires.

Cependant, *L'Information du Nord* secteur L'Annonciation contient beaucoup d'information qui nous concerne peu, sinon pas du tout. En voici plusieurs exemples :

- ✓ Projet de la MRC Antoine-Labelle (développement, sécurité civile, jeunesse, bibliothèque...);
- ✓ Informations concernant la Commission scolaire Pierre-Neveu et l'école secondaire / primaire du Méandre (projets éducatifs, nouvelle direction, activités, mérites...);
- ✓ Certains projets concernant les services de santé (services et développement du CLSC, fusion du CH – CHSLD dans les Hautes-Laurentides);
- ✓ Activités et projets du CLD des Hautes-Laurentides...;
- ✓ Activités et projets du CPE Les petits Bourgeois;
- ✓ Informations concernant la Sûreté du Québec, secteur Hautes-Laurentides;
- ✓ Organismes communautaires de la région de L'Annonciation (Signé femmes, Actions bénévoles de la Rouge...).

En effet, la municipalité de Labelle fait partie de la MRC des Laurentides, son territoire de CLSC est celui des Trois-Vallées avec Sainte-Agathe et Mont-Tremblant, sa Commission scolaire est celle des Laurentides, son école secondaire est celle de Mont-Tremblant. Son service de police est celui du secteur des Laurentides, son CLD est celui des Laurentides, ses services communautaires sont à Labelle et à Mont-Tremblant. Son CPE est celui de L'Antre-temps avec Ste-Agathe et Mont-Tremblant, son hockey mineur se joue à Mont-Tremblant. Notre Municipalité a investi dans un terrain de football à Mont-Tremblant.

Malheureusement, par *L'Information du Nord* secteur L'Annonciation, nous recevons au compte-gouttes les informations nous concernant. Nous sommes convaincus que *L'Information du Nord* secteur Mont-Tremblant informerait plus adéquatement les lectrices et lecteurs de Labelle.

Nous portons également à votre attention la réalité économique des gens de notre Municipalité. Plus de 50 % des travailleurs de Labelle se rendent quotidiennement vers Mont-Tremblant et moins de 20 % vers L'Annonciation. Les habitudes de consommation de services, de loisir, de culture, etc... des citoyennes et citoyens de chez nous sont largement orientés vers le sud. La clientèle cible de nos commerçants est locale et est située au sud principalement. Il en est de même pour notre activité immobilière (maison / logement). Alors, qu'il soit question de consommer ou de vendre, nos activités sont orientées localement et vers le sud d'abord.

Pour toutes ces raisons, nous demandons de recevoir le journal de *L'Information du Nord* secteur Mont-Tremblant à Labelle et que les informations concernant l'ensemble de notre Municipalité soient publiées dans cet hebdomadaire. Ceci permettant de mieux informer nos citoyennes et citoyens et fournissant un meilleur outil de développement à notre Municipalité, nos services, nos commerçants et organismes. »

## DICTÉE PGL RÉGIONALE DE LAVAL – MONT-LAURIER

Le conseil municipal souhaite féliciter Raphaëlle Telmosse qui a été gagnante de la dictée PGL régionale de Laval – Mont-Laurier et finaliste au championnat international avec 100 autres participants. Raphaëlle est une élève de 10 ans, étudiante en 5e année à l'école Le Tremplin ayant pour institutrice madame Sylvianne Charrette.

Félicitations Raphaëlle pour tes efforts récompensés.

## GALA DES MERCURES

Les membres du conseil municipal souhaitent féliciter les élèves suivants en nomination et gagnants lors du Gala des Mercures du 8 juin dernier.

⇒ Bélanger, Alix  
Brisson, Jérémie  
Cusson, Pierre-Luc  
Desnoyers, Marc-André  
Dupras, Sharell  
Gagnon, Carolane

Lauzon, Stéphanie  
Legault, Vincent  
Legault Brousseau, Gustave  
Moisan Roussel, Stéphane  
Vézina, Yann

Bravo à nos élèves labellois qui se sont démarqués lors de ce gala!

## **ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

### CAMPAGNE DE PRÉVENTION DE LA RAGE TRANSMISE PAR LES CHAUVES-SOURIS

La Direction de la protection de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) relance sa campagne de prévention de la rage transmise par les chauves-souris dans le but d'informer la population sur les risques pour la santé liés à une exposition à cet animal. En effet, bien que la majorité de la population l'ignore, les chauves-souris peuvent être porteuses de virus de la rage et le transmettre aux humains. Le décès tragique d'un enfant de 9 ans ayant été exposé à une chauve-souris dans un chalet au Québec, à l'automne 2000, témoigne de cette méconnaissance du danger qu'elles peuvent présenter. Par ailleurs, suite à une exposition à une chauve-souris, nous devons procéder à l'administration d'immunoglobulines et du vaccin contre la rage, ce qui pourrait, si la population était bien informée, être évitées dans bien des cas.

#### ***Qu'est-ce que le virus de la rage?***

Le virus de la rage cause une maladie toujours mortelle pour l'humain. Une faible proportion de chauves-souris sont infectées par le virus et peuvent le transmettre à l'humain. Heureusement, il existe un vaccin pour se protéger contre la rage. Cependant, pour être efficace, ce vaccin doit être administré rapidement après le contact avec l'animal infecté.

#### ***Comment se transmet le virus de la rage?***

Le virus de la rage est présent dans la salive de la chauve-souris infectée. Il se transmet par : une morsure, une griffure, le contact d'une plaie ou d'une muqueuse (yeux, nez, bouche) avec la salive de l'animal.

#### ***Que faire si quelqu'un a touché une chauve-souris?***

La personne qui a touché une chauve-souris doit :

- \* Laver la partie du corps affectée avec de l'eau et du savon pendant dix minutes ;
- \* Communiquer **rapidement** avec le service Info-Santé CLSC, qui évaluera la situation et précisera les mesures à prendre. Une vaccination contre la rage pourrait être indiquée.

Pour toute information médicale sur la rage, consultez le service Info-Santé de votre CLSC.

### RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RÉCUPÉRATION DES HAUTES-LAURENTIDES (RIRHL)

Suite aux négociations de la convention collective, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (CSN) a décrété une grève le vendredi 9 juillet 2004 à 00 h 01.

À la réunion mensuelle de la Régie tenue le 16 juin 2004, le conseil d'administration a décrété un LOCK-OUT à être déclenché au moment opportun pour une période indéterminée.

Cependant, les opérations de collecte des matières recyclables continuent comme à l'habitude et seront acheminées à un autre centre de tri pour la durée du conflit. Rien n'est changé pour les citoyens de nos municipalités membres.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement utile. 819-275-3516

André Leduc  
Directeur général

### SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHUTE AUX IROQUOIS **Avis de recherche**

Cet avis a pour but de faire connaître notre histoire et aussi de remémorer des souvenirs à ceux et celles qui ont fréquenté l'église, le couvent ainsi que le collège.

À la Société d'Histoire, nous sommes à la recherche de tous objets : ameublements, bancs, pupitres, objets religieux, etc... qui ont fait partie de la vie du couvent, du collège ou de l'église.

Au musée, nous avons plusieurs objets qui nous rappellent notre passé, mais malheureusement nous n'avons rien provenant de ces trois endroits.

Tous les objets apportés à la Société ne sont que prêtés, ils vous appartiennent toujours. Une formule de prêt vous est remise attestant que vous en êtes le propriétaire.

Pour information : Gilbert Cholette au 686-2144, poste 238 ou 686-1670.

**RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX  
RECYC-QUÉBEC APPELLE À LA VIGILANCE DES CITOYENS !**



Consciente que la période des déménagements est un moment propice au tri et au grand ménage, la société d'État RECYC-QUÉBEC souhaite rappeler à la population quelques conseils de prudence à l'endroit des résidus domestiques dangereux (RDD) dont souhaite se départir.

**Mais qu'est-ce qu'un résidu domestique dangereux (RDD) ?**

Cette expression désigne tout produit d'usage domestique pouvant présenter un certain danger pour la santé ou l'environnement lors d'une utilisation, d'un entreposage ou d'une élimination inadéquate. Des exemples ? Restes de peinture, solvants, batteries, antigels et huiles à moteur usagées. Il y a aussi les produits de nettoyage acides ou basiques, les médicaments, les pesticides et engrais chimiques de jardin, les piles sèches et bien d'autres.

Il y a lieu d'encourager la réduction à la source de ces produits afin de générer le moins de résidus possible. En évaluant précisément ses besoins, on achète en fonction de ceux-ci et on limite le gaspillage. Il existe aussi de plus en plus de produits alternatifs moins nuisibles comme des engrais et des pesticides biologiques et des solutions de rechange écologiques aux produits nettoyants. On peut consulter le site [www.canadian-health-network.ca](http://www.canadian-health-network.ca).

**Comment se départir de façon écologique et sécuritaire des RDD ?**

On peut rapporter ses restes de peinture et leurs contenants dans les écocentres, chez tous les marchands RONA, dans les magasins COOP ainsi qu'à de nombreux autres points de récupération. Pour connaître le plus près, consultez le site Internet [www.peinture.qc.ca](http://www.peinture.qc.ca).

Les magasins Canadian Tire récupèrent, pour leur part, les huiles usagées, les filtres, les batteries d'automobiles, l'antigel et les piles usagées. À propos des piles, mieux vaut opter pour celles qui sont rechargeables, car en plus d'être durables, elles offrent l'avantage d'être récupérées par de nombreux marchands de produits électroniques, dont les détaillants Radio Shack, Future Shop, Espace Bell, Zellers, Centre du rasoir, etc. Pour connaître les points de dépôt les plus près, consultez le site Internet de la Société de recyclage des piles rechargeables RBRC au [www.rbrc.org](http://www.rbrc.org). La plupart des pharmacies acceptent les médicaments périmés.

Une majorité de la population du Québec a ainsi accès à des modes de collecte, par unités mobiles ou par apport volontaire, à des lieux de dépôts comme les écocentres à Montréal.

**Source :** Sophie Gagnon  
RECYC-QUÉBEC  
(418) 643-0394 poste 225  
[s.gagnon@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:s.gagnon@recyc-quebec.gouv.qc.ca)  
[www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)

**QUELQUES CONSEILS**

- Réduisez à la source votre consommation de RDD en n'achetant que les quantités nécessaires et en privilégiant des solutions écologiques de rechange aux produits nettoyants, aux engrais et aux pesticides. On peut consulter le site [www.canadian-health-network.ca](http://www.canadian-health-network.ca)
- Favoriser l'achat de piles rechargeables et retourner-les chez les marchands participants une fois leur vie utile terminée.

Pour plus d'information : Ligne INFO-RECYC 1-800-807-0678

**NOURRI SOURCE  
HALTE-ALLAITEMENT**

Avis aux femmes enceintes et/ou aux jeunes mamans désirant de l'information et du support.

Venez vous joindre à nous le 20 juillet 2004 au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30. Le thème sera « Les premiers soins et la pharmacie verte et traditionnelle de bébé ».

Pour information : Christine Saindon au 686-3343.

**COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE**

Un brunch bénéfique au profit du Comptoir d'entraide de Labelle aura lieu le dimanche 1er août 2004 à 11 h à l'hôtel de ville de Labelle. Le tirage de la tondeuse et des accessoires aura lieu lors de cet événement.

Note : Il n'y aura pas de banque alimentaire les 21 et 28 juillet ainsi que le 4 août 2004. Le Comptoir sera fermé pour la période de vacances du 18 au 25 juillet 2004. Nous serons de retour le 26 juillet.

Pour information : Aline Saindon au 686-1878